

MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél / 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION 31/2024 Commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Le Maire de la commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande n° 802883928 de l'entreprise CIRCET ERI5280 représentée par Emilie LECOCQ sise TSA 70011 chez SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 03 décembre 2024, de réaliser des travaux de changement de poteaux pour Orange à Saint-Martin Saint-Firmin, Chemin de la Passée (angle RD29).

ARRETE

ARTICLE 1- L'entreprise CIRCET ERI5280 représentée par Emilie LECOCQ est autorisée à effectuer les travaux de changement de poteaux pour Orange pour à Saint-Martin Saint-Firmin, Chemin de la Passée (angle RD29).

ARTICLE 2- Les travaux sont prévus pour démarrer le 17 décembre 2024 et pour une durée de 30 jours calendaires.

ARTICLE 3- La circulation des véhicules sera alternée manuellement.

Le stationnement des véhicules sera interdit.

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4- les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5-

- Madame Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN et
- M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT GEORGES DU VIÈVRE

à ST-MARTIN ST-FIRMIN le 04 décembre 2024

Le Maire
Anne-Marie ROËLENS

